

DEMANDE DE PERMIS DE PIIA - LOTISSEMENT

(pour un projet comportant une nouvelle rue)

SERVICE DE L'URBANISME

Demande reçue le : _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : _____

Êtes-vous le propriétaire ? Oui Non

(Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration)

Adresse postale : _____

Téléphone (résidence) : _____

Téléphone (travail) : _____

Téléphone (autres) : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : _____

Numéro(s) de lot(s) : _____

Est-ce un terrain situé en bordure d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide ? Oui Non

DESCRIPTION DU PROJET

Coût approximatif des travaux de construction : _____

Date prévue du début des travaux de construction : _____

Date prévue de la fin des travaux de construction : _____

Description : _____

PROJETS VISÉS, OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Projets visés

Tout projet de lotissement qui n'est pas contiguë à une rue publique ou à une rue privée existante est assujéti au présent règlement.

Objectifs

- Assurer l'arrimage entre les projets de développement.
- Planifier des réseaux routiers et cyclables.
- Assurer un tracé de rues fonctionnel.

Critères d'évaluation

- Privilégier un tracé de rues qui offre des accès aux secteurs existants et aux futurs développements.
- Limiter les tracés de rue linéaires.
- Limiter la création de terrains transversaux.
- Limiter les tracés de rue se terminant en cul-de-sac.
- Prévoir une voie collectrice reliant chaque projet de développement.
- Favoriser la création de réseaux cyclables et piétonniers.
- Limiter la longueur des îlots.
- Limiter la création d'îlots de formes identiques.



LISTE DE VÉRIFICATIONS

- Le formulaire dûment complété
- Un exemplaire du plan de lotissement, **À L'ÉCHELLE**, du projet projeté ainsi que sa version électronique en format PDF.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE (2022)

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE	REUNION DU CCU 19 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 H 30
10 décembre 2021 à 12h	4 janvier	10 janvier
5 janvier, à 12h (mercredi)	25 janvier	7 février
1er février, à 12h	22 février	7 mars
1er mars, à 12h	22 mars	4 avril
29 mars, à 12h	20 avril	2 mai
3 mai, à 12h	24 mai	6 juin
31 mai, à 12h	21 juin	4 juillet
19 juillet, à 12h	9 août	22 août
9 août, à 12h	30 août	12 septembre
30 août, à 12h	20 septembre	3 octobre
4 octobre, à 12h	25 octobre	7 novembre
1er novembre, à 12h	22 novembre	5 décembre

Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, reste impartial lors des représentations et formule une recommandation au Conseil municipal.

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et des informations s'y rapportant.

Signature : _____ **Date :** _____